



Impossibilité changement de certificat d'immatriculation

Par **Marco33660**, le **10/05/2016** à **13:01**

Bonjour à tous et merci d'avance de l'intérêt que vous porterez à mon problème.

Je vais essayer de faire court pour pas me perdre dans des détails inutiles.

J'ai acheté (chèque de banque) une moto le 24/04 avec un certificat de non gage du 22/04 qui stipule : "véhicule non gagé et non soumis à oppositions"

Aujourd'hui le 09/05 je me rend à la préfecture afin de faire mon changement de carte grise et là stupeur ...

Toujours pas d'opposition ou de gage sur ma moto mais une "Déclaration valant saisie" datant du 25/04 soit le lendemain de la vente !!!

Donc je vous le donne en mille Impossibilité de changer la carte grise tant que la saisie ne sera pas levée !

Maintenant, c'est là je l'espère que votre aide me sera utile !

Que faire de mon côté ?

Sachant que du côté de l'ancien propriétaire, il ne bougera pas !

Je me suis rendu à la gendarmerie, il souhaitent que je dépose une plainte contre le vendeur, ce qui est aussi l'avis du TGI ...

Quels conseils ou démarches faut il que je fasse ?

Merci